# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

EMMA Eaux Marensin Maremne - Adour

ENR_ABO_006_V4 23/09/21

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

***Veuillez compléter les champs marqués ****

**Autorisation de prélèvement à rattacher au contrat référencé sous le numéro :**
**(A renseigner pour tout contrat existant)**

**Nom / Prénom ou société** *.....

**Adresse de desserte en eau** *.....

*.....

**Code postal** .....**Ville**.....

* **Pays**.....

N° téléphone ..... Adresse mail : .....

Coordonnées bancaires de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * **SYNDICAT MIXTE DES EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR (SIEGE)**.....

Identifiant SEPA du créancier FR49ZZZ85AD99

Adresse du créancier **6 ALLEE DES MAGNOLIAS - B.P. 25 - 40230 ST VINCENT DE TYROSSE**.....

Signé à *..... le,

Lieu Date

Signature(s)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Description du contrat **: CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU**

**MODE DE PAIEMENT SOLLICITE**

☐ PRELEVEMENT A ECHEANCE DE FACTURE

☐ PRELEMENTS MENSUELS

Afin de pouvoir estimer le montant de votre mensualité, veuillez nous indiquer le nombre d'occupants dans le logement concerné.

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :

***JOINDRE UN RIB***

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**A retourner à**

**SM EMMA**
**1, SQUARE D'AQUITAINE**
**BP 55**
**40140 SOUSTONS**